

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Désormais, pour bien marquer l'action incessante de la S.E.P.N.B. en matière de protection de la nature et de l'environnement en Bretagne, « Penn ar Bed » comportera une rubrique de tête sur ce sujet. Elle sera composée de diverses études rédigées, non seulement par les responsables de la S.E.P.N.B., mais aussi par les membres qui auront agi dans un secteur déterminé. Nous espérons que cette information régulière à plusieurs voix, contribuera à resserrer les liens entre nos membres et à les faire participer encore plus efficacement à la sauvegarde de la Bretagne.

Nous envisageons, enfin, de consacrer le numéro spécial qui clôturera l'année 1973 et marquera vingt années d'existence de notre Société, à la protection de la nature à une échelle plus large que celle de notre région. Nous espérons ainsi marquer une nouvelle étape dans l'œuvre et dans l'action de la S.E.P.N.B.

La Rédaction.

Une échelle de cotation des milieux naturels

par Albert LUCAS

Comment apprécier un « milieu naturel » en vue de sa protection ou de sa mise en réserve ? Ce problème est double car il faut, d'une part, évaluer la surface à protéger, et ensuite, dans les limites retenues, apprécier la valeur des lieux. La première démarche consiste donc à bien définir les limites de ce que l'on veut protéger, et dans bien des cas, on sera amené à proposer une protection absolue pour un noyau central et une protection plus lâche dans une zone périphérique plus ou moins étendue.

Admettons résolu le problème des limites : on doit à ce moment qualifier la valeur du site, pour en proposer l'aménagement à diverses fins. Jusqu'ici on s'est contenté de donner des appréciations qualitatives sinon subjectives. Désormais il devient

nécessaire, si l'on veut établir une politique d'ensemble de protection de la nature pour une région donnée, d'établir une cotation chiffrée des milieux naturels. Dans ce but, j'ai établi l'échelle suivante.

DEFINITION D'UNE ECHELLE DE COTATION DES MILIEUX NATURELS

1. — *Critères retenus :*

E : esthétique géomorphologique
G : géologie
B : botanique
Z : zoologie

2. — *Cotation au niveau de chaque critère :*

Sans intérêt : 0 point
Intéressant : 1 point
Très intéressant : 4 points
Exceptionnel : 9 points

3. — *Cotation des critères d'esthétique géomorphologique :*

Remarque : Dans cette cotation, je ne tiens pas compte des éléments archéologiques ou architecturaux dus à des civilisations passées. Il est évident que ceux-ci doivent intervenir dans le cadre d'une protection globale du site. Mais je laisse à d'autres le soin d'en établir la « valeur ».

Sans intérêt : E 0 — Espace sans relief marqué, où les eaux et les rochers n'ont aucun attrait particulier.

Intéressant : E 1 — Espace agréable à contempler soit pour son relief, soit pour l'attrait de ses eaux, de ses rochers ou même de sa végétation. On y trouvera la plupart des rivages, des vallées, des crêtes rocheuses, des rivières. On pourra aussi y trouver de très beaux sites ayant été dégradés. Ex. : Pointe du Raz. Certains de ces espaces peuvent être « inscrits » ou « classés » à l'inventaire des sites des Affaires culturelles, pour leur seul attrait naturel.

Très intéressant : E 4 — Espace beau. On parle d'un « site ». On se déplace pour venir l'admirer. Inventorié, souvent depuis longtemps, par les Affaires Culturelles. De tels sites sont très nombreux en Bretagne, dont ils font le renom touristique.

Exceptionnel : E 9 — Espace splendide. On reçoit à sa vue un choc esthétique. On parle de « monument naturel ». Sa renommée est mondiale. Il ne semble pas qu'on puisse en trouver en Bretagne.

4. — *Cotation des critères géologiques*

Sans intérêt : G 0 — Sans intérêt géologique particulier.

Intéressant : G 1 — L'intérêt peut provenir d'une formation géomorphologique, d'une coupe géologique naturelle, d'une roche ou d'un minéral peu commun, de fossiles.

Très intéressant : G 4 — Dans l'énumération précédente, l'un des éléments est très rare ou montre une grande abondance inhabituelle.

Exceptionnel : G 9 — Dans l'énumération précédente, l'un des éléments est unique et irremplaçable. Sa disparition serait une perte pour la Science.

5. — *Cotation des critères botaniques :*

On suivra les mêmes principes qu'en géologie, en considérant soit une espèce (ou une sous-espèce) particulière, soit un groupement végétal (biocénose végétale).

Sans intérêt : B 0 — Aucune espèce intéressante, couverture végétale banale.

Intéressant : B 1 — Formation végétale intéressante : par exemple pré salé, forêt, flore aquatique, etc...

Très intéressant : B 4 — Formation végétale intéressante comportant des espèces rares (endémiques par exemple) ou qui se trouvent aux limites de leur aire d'extension, ou qui représente les reliques d'une végétation ancienne. On pourra y intégrer certains jardins âgés comportant par exemple de vieux arbres acclimatés dans la région.

Exceptionnel : B 9 — Formation végétale comportant une espèce unique au monde, ou un ensemble de sous-espèces très particulières ou une richesse de composition exceptionnelle pour la région considérée. Ex. : Narcisse et flore dunaire des Glénan.

6. — *Cotation des critères zoologiques :*

Etant donné la mobilité des animaux, nous retiendrons surtout les espèces liées à un biotope, et pour celles qui se déplacent, leurs lieux de rassemblement pour la reproduction ou l'hivernage. Il faut noter que les fluctuations de la faune sont bien plus brutales que celles de la flore.

Sans intérêt : Z 0 — Aucun intérêt zoologique particulier.

Intéressant : Z 1 — Ensemble d'espèces liées à un biotope et présentant des caractéristiques précises en relation avec le milieu : par exemple faune psammophile, faune aquatique des marais, faune sylvatique, faune des talus, etc...

Très intéressant : Z 4 — La faune, liée à un milieu, comporte des espèces rares (aire restreinte, limites d'aire, reliques d'une faune disparue) ou des sous-espèces endémiques (Ex. : Lézard vivipare des Glénan, Carabe de la forêt de Lorge, Musaraigne d'Ouessant, etc...).

Exceptionnel : Z 9 — La faune comporte des espèces menacées d'extinction, qui se reproduisent ou hivernent dans le milieu considéré : leur protection constitue un devoir international. Ex. : Alcides, Fous de Bassan, Puffins.

7. — *Remarque sur l'évolution des milieux :*

Les cotations établies ne sont valables qu'à un moment donné. Sous l'influence de l'homme ou pour des causes naturelles, la faune ou la flore d'un milieu peuvent être totalement détruits (Ex. : incendie d'une lande ou d'une forêt). Les sites paléontologiques ou minéralogiques sont souvent pillés (Ex. : Ile de Groix). Enfin les travaux de l'homme ont anéanti de nombreux sites esthétiques et risquent toujours de le faire.

8. — *Cotation des milieux naturels*

- niveau 0 - Le nombre total des points est égal à 0
- niveau 1 - Le nombre total des points varie de 1 à 3
- niveau 2 - Le nombre total des points varie de 4 à 8
- niveau 3 - Le nombre total des points est égal ou supérieur à 9

9. — *Aménagement des milieux :*

niveau 0 (sans intérêt) milieu naturel pouvant être urbanisé (sauf s'il y a conurbation) ou remodelé (Ex. : boisement, plan d'eau artificiel, etc.) en évitant les déséquilibres architecturaux ou les erreurs technologiques.

niveau 1 (intéressant) milieu naturel qui mérite d'être traité en « espace vert ». Acquisition par la commune ou le département, qui pourront en faire un lieu de promenade ouvert au public.

niveau 2 (très intéressant) milieu naturel qui doit conserver son caractère. Peut être traité en espace vert d'intérêt écologique (un écologiste devra conseiller les aménageurs) ou une partie de l'ensemble peut être érigée en réserve naturelle restreinte. Acquisition par le département.

niveau 3 (exceptionnel) milieu naturel qui doit être érigé en réserve naturelle. Acquisition par l'Etat. Autour de cette réserve, création d'un espace vert de transition dont l'acquisition pourrait se faire par le département, éventuellement la commune.

ESSAI DE COTATION DE QUELQUES MILIEUX NATURELS
DE BRETAGNE EN 1972

Les cotations présentées ci-après n'ont qu'un caractère provisoire. Je les ai établies personnellement pour donner une idée de la commodité du système proposé. Pour les sites examinés et pour d'autres, des commissions de spécialistes de la S.E.P.N.B. feront une cotation, après examen approfondi de chaque cas.

CONCLUSION

On peut apporter diverses nuances à cette échelle, mais j'ai constaté que lorsqu'on n'établit pas de distinctions brutales, tout finit par tourner autour de la moyenne. Or il faut sélectionner. Il va de soi que les dimensions du milieu jouent aussi un rôle, très souvent primordial, dans les décisions d'achats fonciers. Dans les exemples cités ci-dessus les dimensions des milieux considérés restent à préciser.

Je n'ai pas tenu compte des propriétés privées dans les aménagements futurs. Actuellement ce sont des propriétaires privés qui détiennent la majeure partie des milieux naturels, mais jusqu'à quand ? Les jeunes héritiers n'ont pas toujours les mêmes motivations (ou les mêmes moyens) que leurs prédécesseurs. La relève peut être prise, mais seulement dans une faible mesure, par des Sociétés de Protection de la Nature. On comprend dès lors l'intérêt d'une action concertée et constructive de la part des Organismes publics.

Site	E	G	B	Z	Total des points	niveau
Baie du Mont-Saint-Michel	1	1	4	4	10	3
Cap Fréhel	4	4	4	4	16	3
Falaise de Plouha	1	0	1	4	6	2
Sept-Iles	1	0	1	9	11	3
Aber-Benoît	1	0	1	4	6	2
Archipel de Molène	4	1	1	9	15	3
Tas de Pois	4	4	0	4	12	3
Pointe du Raz	1	1	0	0	2	1
Baie d'Audierne	1	1	4	4	10	3
Rivière de Pont-l'Abbé	1	0	1	4	6	2
Archipel de Glénan	1	0	9	4	14	3
Anse de la Forêt Fouesnant	1	0	0	0	1	1
Etangs de Trévignon	1	0	1	4	6	2
Golfe du Morbihan	1	0	4	4	9	3
Ouest Belle-Ile	4	1	1	4	10	3
Marais du Croisic	1	0	4	4	9	3
Brière	1	1	4	4	10	3